

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2019

L'an **Deux mil dix-neuf**, le **Six Décembre**, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 29 Novembre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 16

Denis CARRON, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Christiane PEROT, Jérôme FOROT, Marie-Christine CLOR, René-Xavier FAIVRE-PIERRET, Janine GARIN, Jean-Paul BRET, Maryse TRAVERS, Christian CLOR, Denis GUILLAUD, Ernest ORTIZ, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Guilaine COUPAS.

Nombre de conseillers représentés : 5

Christian MOINE (Pouvoir à Jean-Paul BRET), Laurence KAISSARIS (Pouvoir à Christiane PEROT), Lionel SEIGLE-VATTE (Pouvoir à Jérôme FOROT), Camille GUIBERT (Pouvoir à Guilaine COUPAS), Emilie MERMET (Pouvoir à Marie-Christine CLOR).

Nombre de conseillers absents : 2

Elodie GUINET, Amélie VERRIER.

Secrétaire de séance : Ernest ORTIZ .

A l'ouverture de la séance, le maire demande de rajouter à l'ordre du jour deux points :

Délibération sur la taxe d'aménagement et rachat boulangerie de LE PIN. Les membres du conseil donnent leur accord.

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 Octobre. Des remarques sont faites :

Point 1 - la section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 872 575,47 et non 1 872 575,45.

Point 6 - Vente Terrain pour le CŒUR DE VILLAGE et non pour LE MUSEE.

Point 14 - La réunion du tour du Lac a eu lieu le 26 septembre et non le 26 octobre.

Corrections validées et compte-rendu approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Marché de travaux : Rénovation de la salle de la Tourelle : lots n° 2, 3 et 5.
2. Convention fonctionnement RASED Ecole.
3. Convention servitude Enedis Le Pin.
4. Demandes de subvention : SPAC 2019 – Croix Rouge.
5. Contrat CDD agent technique du 01.01.2020 au 31.07.2020
6. Comptes-rendus Conseils d'Ecole Paladru et Le Pin.
7. DIA
8. Compte-rendu des commissions communales.
9. Questions diverses.

1. : Marché de travaux : Rénovation de la salle La Tourelle.

Pour rappel le Lot 2 a fait l'objet d'une négociation et les lots 3 et 5 d'un nouvel appel d'offres. Les plis ont été ouverts Jeudi 5 Décembre.

LOT 2 - Plâtrerie peinture : Négociation avec le second et le troisième du premier appel d'offre car l'entreprise retenue précédemment a déposé le bilan.

Est retenue l'entreprise PITTET pour un montant de 46 210.64 euros HT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour indication l'offre de GHBAT était de 46 606,35 EUROS HT

LOT 3 : ÉLECTRICITÉ

4 entreprises ont répondu ; offres allant de 10 158,15 à 15 284 €

La société UCEA (OYEU) a été retenue car son offre présente un mémoire technique complet, des remarques pertinentes ; elle est en plus habituée à travailler sur des bâtiments recevant du public.

Société retenue avec avis favorable de l'architecte conseil pour un montant de 12 569,45 euros HT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LOT 5 : CHAUFFAGE

Retour d'offre allant de 32 481 à 50 784,77 euros

La commission propose de retenir la société ODOS ENERGIE (VOIRON) pour un montant de 32 481 Euros HT avec une solution CTA qui répond pleinement à notre demande et qui a été validée par le Thermicien.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Jean Paul BRET demande le budget global des travaux de la Tourelle, Jérôme FOROT répond que le montant total s'élève à 116 764.61 euros HT hormis le vitrage déjà réalisé.

Un loyer modéré mais néanmoins en hausse sensible sera appliqué, soit 600 € pendant un an à revoir au bout de cette période pour tenir compte des économies de charges réalisées par le locataire, suite aux travaux d'amélioration technique et thermique réalisés par la Commune. Le nouveau bail débutera en septembre 2020.

Pour Rappel le bail du Bar du PIN est de 711.12 € HT / MOIS.

L'ensemble du conseil estime qu'il ne faut pas proposer un loyer trop élevé mais que le retour sur les économies de charges du gérant doit permettre de monter son loyer progressivement.

2 - Convention Fonctionnement RASED Ecole

Marie Christine Clor indique que la participation est de 50 euros par classe primaire, la commune de VILLAGES DU LAC DE PALADRU ayant à ce jour 7 Classes,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et à payer la somme de 350 euros.

La convention est adoptée par 20 voix pour et 1 contre

3 - Convention Servitude ENEDIS LE PIN

Le maire demande qu'on l'autorise à signer une convention avec ENEDIS afin de créer une servitude sur un terrain communal du Pin pour faire des travaux de raccordements servant à l'opération immobilière « Les Terrasses du Pin ».

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention.

4 - Demandes de Subvention SPAC 2019 et Croix rouge

Le maire demande de voter la subvention de 84 euros pour Le SPAC au titre de 2019, montant qui correspond à 7 enfants de la commune par 12 euros.

Le Conseil donne son accord par 19 voix pour et deux abstentions.

Le maire demande de voter à titre exceptionnel une subvention de 800 euros pour la Croix rouge des Abrets afin d'aider celle-ci à faire l'acquisition d'un véhicule de 1^{er} secours (L'ancien véhicule date de 2001) Coût global de la dépense : 67 791.60 dont 30 000 euros sont financés par la Croix Rouge nationale.

Reste 37 791.60 € à la charge des 54 communes sur lesquelles elle intervient.

La subvention de 800 Euros pour la Croix Rouge est adoptée à l'unanimité.

5 - Contrat CDD agent technique du 01.01.2020 au 31 .07.2020

Pour rappel Christian Perrin fait valoir ses droits à la retraite à partir du 31.12.2019.

Sur sa demande, il a été convenu avec lui de lui proposer un CDD de 7 mois allant du 1/01/2020 au 31/07/2020, pour 3 jours de 7H par semaine : Les Lundi, Mercredi et Vendredi, soit 21 h par semaine.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6 - Avis défavorable sur la délibération concernant la suppression de la Taxe d'Aménagement en date du 24 octobre 2019

Le service des impôts nous indique que soit nous exonérons tous les types de constructions, soit nous n'en exonérons aucun. Jean Paul Bret propose de revenir sur notre délibération précédente et de ne rien exonérer pour les aménagements faisant exclusivement appel à des financements de type PLUS ; la Commune reversera, par délibération, le montant de la Taxe d'Aménagement perçue, au Promoteur ou au bailleur social.

Le conseil adopte à l'unanimité le fait d'annuler la délibération du 24 octobre 2019.

7 - Rachat du bâtiment abritant la boulangerie de Le Pin

M. René DURAND propriétaire du bâtiment de la boulangerie, confirme son intention de le vendre. Après avis des domaines le maire demande de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition de cette propriété au prix de 150 000 euros. Ce document sera signé en double minute chez Me MARTIN, notaire à Virieu (côté vendeur) et Me BAUD, notaire aux Abrets, (côté acheteur) avant mars 2020.

8 - Comptes-rendus Conseils D'Ecoles Paladru et Le Pin

Ecole de PALADRU : 100 enfants. Christiane COLLOMB fait remarquer la très bonne ambiance lors du conseil d'école avec une véritable osmose entre le corps enseignant, les parents d'élèves et la municipalité. La possibilité de pouvoir ouvrir à distance le portail d'entrée de l'enceinte de l'école est évoquée.

Ecole du Pin : 150 enfants. Marie Christine CLOR n'a pas de point particulier si ce n'est la demande récurrente des enseignants de pouvoir utiliser le DOJO en hiver pour y effectuer 1 jour par semaine le sport. Une demande des parents d'élèves est de pouvoir payer la cantine et garderie par internet sur ETICKET. Demande aussi de refaire la place de parking PMR, car celle-ci est détériorée, en dernier lieu demande d'un exercice de confinement.

9 - DIA : La commune n'exerce pas son Droit de Prémption Urbain sur les ventes suivantes :

- St Pierre Paladru – Terrain 298 m² - consorts Richard – 150 € (apport en société)
- 403 route de Virieu Le Pin – Maison – Cailleret – 210 000 €
- 800 route des Moulins Le Pin – terrain – copropriétaires – 50 000 €
- 661 route de Brésin Le Pin – maison – Alcaide Roeygens – 198 800 €
- 352 chemin des 3 chênes Paladru – maison – Mouton – 179 000 €
- 293 route de Virieu le Pin – maison – consorts Chassigneux – 182 000 €.

10 - Compte-rendu des commissions communales.

Commission Voirie présidée par Jérôme FOROT :

Achèvement des travaux Champrond (aire de retournement pour collecte des ordures ménagères) et Benevet (écoulement des eaux).

Réunion quartier Buisson rond pour demande de mise en sens unique, sur une période de 3 mois, de la route menant à la RD 17 C, et aménagement des abords pour rejoindre l'abri bus car les collégiens marchent sur la route sans visibilité pour les voitures.

Etude de mise en sécurité de l'arrêt de car Stade de PALADRU, sur le bord de la RD50, sur laquelle la limite de vitesse actuelle est de 80 km/h. Il nous est impossible de mettre un passage piétons. Nouvelle demande au département afin de prendre en considération la vitesse sur cette route et de la passer à 70 km/h afin d'aménager le bord de la RD50 avec un passage piétons protégé par poteaux bois.

Commission Bâtiments présidée par Jérôme FOROT

Toiture bar-restaurant du Pin terminée, excellent travail de l'entreprise GAGNEUX qui a racheté la société REPELLIN-VILLARD qui avait obtenu le marché.

Pour info le premier rapport de VOXOA sur les bâtiments communaux de Paladru est disponible en Mairie, il s'agit d'un état des lieux. Nous attendons leur prochain compte rendu qui portera sur l'avenir de ceux-ci et leur utilisation.

Questions diverses.

- Audits bâtiments : réunion à prévoir.
- Réunion publique sur l'ex-propriété Bernet le 25 novembre salle du Carré d'Ars.
- Chantier du musée : problème de fondation – travaux retardés.
- Gendarmerie : désamiantage terminé – démolition : janvier 2020.

Prochain Conseil le 16 Janvier 2020

Vœux du maire 19 Janvier Salle PALLAS

Fin de séance 22h30